



N° de résolution
ou annotation

2023/08/08

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLE DE DUNHAM**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Ville de Dunham, tenue le **8 août 2023 à 19 h 00**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville et diffusée en ligne en direct, sous la présidence du maire, M. Pierre Janecek.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Kevin Mitchell
M. Jeremy Page
M. Jules Brunelle-Marineau
Mme Florencia Saravia
M. François Desaulniers

ainsi que M. Francis Bergeron, directeur général et trésorier et M. Jean-François Grandmont, directeur général adjoint et greffier par intérim.

M. Guillaume Brais, conseiller, est absent.

ORDRE DU JOUR

1. Conseil

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023

2. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Organismes paramunicipaux

- 3.1. RIGMRBM
- 3.2. MRC — CLD

4. Administration et finances

- 4.1. Rapport du directeur général
- 4.2. Approbation des comptes à payer
- 4.3. Dépôt de la liste des engagements
- 4.4. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022
- 4.5. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022

5. Voirie — Travaux publics

- 5.1. Aide financière du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien
- 5.2. Modification de la résolution 241-22 - Adjudication du contrat à la suite de l'appel d'offres public 2022-014 - Travaux de pavage pour le 10^e rang, le chemin Maska, la rue d'Orléans, le chemin Beattie et le chemin St-Joseph

6. Urbanisme

- 6.1. Demande de dérogation mineure DM-23-04 pour la propriété située au 3483, rue Principale - 4 238 819
- 6.2. Demande de PIIA-23-08 pour la propriété située au 1005, chemin Bruce



N° de résolution
ou annotation

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1. Projet d'évaluation de la coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Brome-Missisquoi

8. Culture — Promotion touristique

9. Sports et Loisirs

10. Sécurité publique – Communications

10.1. Pluie abondante de juillet 2023 - Dommages

10.2. Entente de services aux personnes sinistrées - La Société canadienne de la Croix-Rouge

11. Subventions — Appuis — Participations

11.1. Demande d'autorisation pour la Guignolée du Dr Julien 2023

11.2. Convention d'aide financière - Attractions, activités, équipements

12. Informations du conseil

13. Varia

14. Questions du public

15. Clôture de la séance

147-23

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum,

il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jeremy Page
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

que la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée.

148-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

8.1 Report de l'échéance prévue pour la mise à jour de la politique et du plan d'Action pour les familles et les aînés de Dunham

11.3 Demande d'aide financière à l'Association des vignobles de Dunham - Attractions touristiques

13.1 Varia – Association des pompiers volontaires de Bedford - Contribution

Adoptée.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022



N° de résolution
ou annotation

149-23

Madame Chantal Moniqui du cabinet de comptables professionnels agréés BCGO présente le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année se terminant le 31 décembre 2022.

Le maire s'adresse aux personnes présentes concernant la situation financière de la Ville.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier par intérim est dispensé d'en faire la lecture;

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 soit adopté et signé.

Adoptée.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser les questions sur les sujets à l'ordre du jour.

3. ORGANISMES PARAMUNICIPAUX

Les membres du conseil responsables expliquent les principaux dossiers en cours à la MRC, au CLD et à la Zone-Éco (REGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES DE BROME-MISSISQUOI).

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL

Le directeur général ne fera pas de rapport considérant la présentation des états financiers.

150-23

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu que la liste des comptes à payer et des transferts datée du 1^{er} août 2023 soit approuvée et que les paiements soient autorisés.

Adoptée.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS

Le directeur général dépose devant le conseil le rapport de la liste des bons d'achat représentant un sommaire des engagements financiers d'une valeur de plus de 500 \$ pour le mois de juillet 2023.



N° de résolution
ou annotation

151-23

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe préparé par le cabinet de comptables professionnels agréés BCGO s.e.n.c.r.l. pour l'exercice financier 2022. Une copie du sommaire du rapport financier a été mise à la disposition du public dès le début de la présente séance.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022.

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu que le rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022 soit publié sur le site Internet et dans l'infolettre de la Ville.

Adoptée.

5.VOIRIE — TRAVAUX PUBLICS

152-23

AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham a pris connaissance de la convention d'aide financière et s'engage à la respecter ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil de la Ville de Dunham :

1. Confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.
2. Autorise le greffier par intérim et le maire à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée.

153-23

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 241-22 - ADJUDICATION DU CONTRAT À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2022-014 - TRAVAUX DE PAVAGE POUR LE 10^E RANG, LE CHEMIN MASKA, LA RUE D'ORLÉANS, LE CHEMIN BEATTIE ET LE CHEMIN ST-JOSEPH



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022;

En conséquence, il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu de modifier la résolution 241-22 de manière à retirer le paragraphe 4) d) :

«d. Emprunt au fonds de roulement, pour un maximum de 90 000 \$, avec un terme de remboursement de 5 ans;»

Adoptée.

6. URBANISME

154-23

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-23-04 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 3483, RUE PRINCIPALE - 4 238 819

Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau présente la demande.

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié plus de 15 jours à l'avance, soit le 19 juillet 2023 pour inviter tout intéressé à se faire entendre quant à la présente demande de dérogation mineure à cette séance-ci du conseil. De plus, les commentaires écrits étaient acceptés conformément aux modalités de l'avis public. Aucun commentaire écrit n'a été reçu.

Le conseil invite toute personne assistant à la séance à se faire entendre.

CONSIDÉRANT QUE l'application de la réglementation cause un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne va pas à l'encontre des objectifs de la réglementation d'urbanisme, ne porte pas de préjudice ni atteinte à la jouissance immeubles adjacents;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme le 17 juillet 2023;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu d'approuver la dérogation mineure DM-23-04 telle que soumise pour le 3486, rue Principale afin de permettre une opération cadastrale visant la création de 4 nouveaux lots, dont deux non conformes, tel que mentionné dans la dérogation mineure.

Adoptée.

155-23

DEMANDE DE PIIA-23-08 POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 1005, RUE BRUCE

Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau présente la demande.

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée est assujettie au Règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);



N° de résolution
ou annotation

156-23

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'aménagement et du développement ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme du 17 juillet 2023;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu d'approuver la demande PIIA-23-08 pour l'installation de deux enseignes temporaires en *Coroplast* aux dimensions et aux endroits mentionnés à la demande, qui seront remplacés dans un délai d'un (1) an par des enseignes en bois.

Adoptée.

7. ENVIRONNEMENT/HYGIÈNE DU MILIEU

PROJET D'ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT QUE le contexte actuel de la modernisation de la collecte sélective amène des réflexions quant au mode de coopération intermunicipale idéal pour le territoire de Brome-Missisquoi, et ce, pour l'ensemble des collectes de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT la charge additionnelle que cette réflexion amène aux ressources déjà en place;

CONSIDÉRANT QU' un financement pourrait être disponible au volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins ;

CONSIDÉRANT l'expertise externe nécessaire pour réaliser un tel mandat en collaboration avec les ressources régionales et locales ;

CONSIDÉRANT QUE la partie 1 – Études de faisabilité et diagnostics permet d'obtenir un taux d'aide de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale pouvant être accordée de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les 21 municipalités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi désirent présenter un projet afin d'évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;



N° de résolution
ou annotation

157-23

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham désire se joindre aux autres municipalités participantes de la MRC pour le projet présenté dans le cadre de l'aide financière et d'y participer;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Brome-Missisquoi est l'organisme responsable de porter à bien la réalisation du projet;

En conséquence, il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu :

1. De désigner la MRC Brome-Missisquoi comme responsable du projet visant à évaluer la faisabilité de certains modes de coopération intermunicipale concernant la gestion des matières résiduelles, de documenter leurs effets et d'estimer les besoins;
2. D'indiquer que le conseil de la Ville de Dunham s'engage à participer et à collaborer audit projet en nature;
3. D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à déposer une demande d'aide financière pour le projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipale;
4. D'autoriser la signature de la demande ou de tout autre document nécessaire dans le cadre du programme volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR) Axe - Coopération intermunicipal par le préfet de la MRC Brome-Missisquoi et/ou par sa direction générale.

Adoptée.

8. CULTURE/PROMOTION TOURISTIQUE

REPORT DE L'ÉCHÉANCE PRÉVU POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DU PLAN D'ACTION POUR LES FAMILLES ET LES AÎNÉS DE DUNHAM

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu :

1. De demander au Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des services sociaux ainsi qu'au Ministre responsable des aînés et des proches aidants le report de la date limite pour produire le rapport final présentant les résultats du projet réalisé dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) au 27 octobre 2023;
2. D'autoriser la coordonnatrice – loisirs, culture et tourisme ou, en son absence, le greffier par intérim à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.



N° de résolution
ou annotation

158-23

9. SPORTS ET LOISIRS

Aucun sujet n'est apporté.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

PLUIE ABONDANTE DE JUILLET 2023 - DOMMAGES

Les citoyens ayant subi des dommages lors des pluies abondantes de juillet sont invités à contacter la municipalité.

ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham désire prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistre;

En conséquence, il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu d'autoriser le maire, le directeur général et le greffier par intérim ou, en son absence, la greffière-adjointe, à signer l'*Entente de services aux personnes sinistrées* de la Croix Rouge telle que soumise et tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

11. SUBVENTIONS/APPUI/PARTICIPATIONS

159-23

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA GUIGNOLÉE DU DR JULIEN 2023

CONSIDÉRANT QUE se tiendra le samedi 16 décembre 2023, de 9h00 à 16h00 la Guignolée du Dr Julien sur le territoire de Brome-Missisquoi pour financer le Centre de pédiatrie sociale Main dans la Main qui vient en aide aux enfants de la région en situation de grande vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QU' un point de collecte sera installé à l'intersection de la route 202 et de la route 213;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu que :

1. Le conseil municipal autorise la tenue de la Guignolée du Dr Julien, le samedi 16 décembre, de 9h00 à 16h00 au coin de la route 202 et de la route 213;
2. Cette autorisation n'équivaut pas aux autorisations requises par le ministère des Transports du Québec.

Adoptée.



N° de résolution
ou annotation

160-23

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - ATTRAITS, ACTIVITÉS, ÉQUIPEMENTS

ATTENDU LE projet d'aménagement d'un gazebo hivernisé et conceptualisé, à l'image d'une lanterne, visant à attirer et rassembler les gens qui pourront temporairement s'y réchauffer, participer à des événements et s'instruire sur l'histoire de Dunham à travers la mise en valeur d'un pan d'histoire propre à la municipalité portant sur un notoire réseau de faux-monnayeurs sur le territoire.;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau
appuyé par Monsieur le conseiller Jeremy Page

et unanimement résolu que:

1. D'autoriser madame Ève Sano-Gélinas, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme à signer la Convention d'aide financière soumise par Tourisme Cantons-de-l'Est pour le projet Lanterne de Dunham;
2. De financer ce projet estimé à 71 635 \$ à même un emprunt au fonds de roulement de la municipalité remboursable en trois versements annuels égaux, l'entente de développement culturel MCC – Ville de Dunham, le fonds général et/ou l'aide financière pour la réalisation d'un projet à caractère touristique dans le cadre de l'Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme 2022-2025 (EPRNT) des Cantons-de-l'Est.

Adoptée.

161-23

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ASSOCIATION DES VIGNOBLES DE DUNHAM - ATTRAITS TOURISTIQUES

Il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu d'octroyer un montant de 1940 \$ à l'Association des vignobles de Dunham représentant la moitié des frais pour 8 panneaux bleus annonçant les vignobles de Dunham.

Adoptée.

12. INFORMATIONS DU CONSEIL

Les membres du conseil sont invités à partager des informations pertinentes aux citoyens sur différents sujets.

13. VARIA

162-23

ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE BEDFORD - CONTRIBUTION

Il est :



N° de résolution
ou annotation

163-23

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell
appuyé par Monsieur le conseiller François Desaulniers

et unanimement résolu de verser une contribution de 100 \$ à l'Association des pompiers volontaires de Bedford pour le cadeau de retraite soulignant les 40 ans de service du directeur du service de Cowansville Monsieur Deschamps.

Adoptée.

14. QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire invite les citoyens présents dans la salle du conseil à poser des questions. La Ville a également invité les citoyens à transmettre leurs questions par écrit et des citoyens participent par Facebook à la séance en direct.

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est :

Proposé par Madame la conseillère Florencia Saravia
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu de déclarer la clôture de la séance à 20 h 43.

(signé)

Pierre Janecek,
Maire

(signé)

Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim